

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Contrat Régional de Développement Durable 2007/2013 : instruction financière des dossiers par la Région - Attribution de subventions

Mesdames, Messieurs,

Par délibération de sa commission permanente du 10 juillet 2006, le conseil régional a adopté les principes destinés à régir sa politique contractuelle avec les agglomérations et les pays pour la période 2007 à 2013 : le Contrat Régional de Développement Durable (C.R.D.D.).

L'enveloppe globale du Contrat Régional de Développement Durable s'élève à 6 185 153 €, répartis entre des projets structurants et des projets de vie quotidienne rencontrant les priorités régionales.

Un comité de pilotage s'est tenu le 22 juin 2012, permettant la validation de 11 dossiers, pour un montant de subventions de 351 823 €.

Les deux dossiers portant sur le financement d'hébergements touristiques sont différés, en l'absence d'une signature de l'avenant proposé par la Région sur ces crédits délégués (changement du référentiel de certification des hébergements).

* * * * *

VU la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,

VU la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT), modifiée par la loi n° 2003-590, urbanisme et habitat du 2 juillet 2003,

VU le contrat régional de développement durable 2007/2013, signé le 19 juillet 2007,

VU l'avenant n°1 au contrat régional, signé le 15 janvier 2010

VU la délibération n°2 du 1er février 2010 portant délégation du conseil au bureau,

CONSIDERANT le positionnement favorable du comité de pilotage sur les opérations qui lui ont été soumises,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'approuver les dossiers suivants, ainsi que les subventions sollicitées

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du bureau prise par délégation****du 2 juillet 2012****n° 18****page 2/2**

correspondantes :

Intitulé du projet	Porteur de projet	Subvention régionale sollicitée
Amélioration des outils au service de l'insertion	AUDACIE	62 000 €
Favoriser l'insertion professionnelle des personnes potentiellement discriminées	SUNERGEIA	3 800 €
Pôle mobilité	ADSEA (SISA)	58 000 €
Accompagnement aux choix professionnels	Mission Locale Nord Vienne	22 050 €
Forum découverte des métiers	M.E.E.F.	7 500 €
Animation sur la nature au Pinail pour un public à mobilité réduite	C.P.I.E.	5 000 €
Création d'une maison de santé pluridisciplinaire	Commune de Châtelleraut	97 588 €
Réalisation d'un film et de courts métrages valorisant la parole des habitants d'Ozon	Centre Social d'Ozon	6 500 €
Actions de prévention santé avec l'atelier santé ville	Maison pour Tous	7 485 €
Atelier de jeunes volontaires en service civique	Maison pour Tous	6 900 €
Cordée TPE (partie du contrat imputable au CRDD 2007-2013)	C.A.P.C.	75 000 €
TOTAL		351 823 €

- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant aux versements des crédits.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 04/07/12, n° 4894
Publié au siège de la CAPC, le 03/07/12

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM